

Objectifs :

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de surveillance renforcée sur site sensible (ASR2S)

Public concerné et prérequis :

Pré-requis:

Qualification des intervenants :

**** Emploi avec armement de catégorie A et B (légal) ****

Moyens pédagogiques et techniques :

800 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Durée, effectifs :

5 heures.

12 stagiaires.

Programme :

La séance de tir s'articule autour de trois modules:

Modalités d'évaluation des acquis :

S'il apparaît en cours de la séance, que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Sanction visée :

A l'issue de chaque séance d'entraînement, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire et les tirs validés sont inscrits à son carnet de tir.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Cahier ou carnet pour la prise de note

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Taux de réussite à la formation :

84%

Taux de satisfaction de la formation :

95%

Tarif :

250,00 €